



# FIP

## NOUVELLEFRANCE

Un placement bloqué sur 7 ans minimum soit jusqu'au 31/12/2021 pouvant être prorogé 2 fois 1 an soit jusqu'au 31/12/2023

FIP éligible à la réduction de l'IR

# INOCAP

# FIP NOUVELLEFRANCE



## À PROPOS D'INOCAP

INOCAP est une société de gestion de portefeuilles entrepreneuriale, créée en 2007. INOCAP est spécialisée dans l'investissement dans les TPE, PME et ETI françaises innovantes au travers d'une gamme d'OPC (FCPI, FIP, OPCVM) et gère à ce jour près de 135 M€ pour le compte de 10 000 clients.

L'équipe INOCAP, composée de 10 personnes, est animée d'une conviction forte : le respect des fondamentaux permet d'afficher dans la durée, des résultats de qualité.



INOCAP

Retrouvez toutes nos informations  
sur [www.inocap.fr](http://www.inocap.fr)

*Très attentifs aux fondamentaux du projet d'entreprise, exigeants quant à la rigueur de la gouvernance, nous identifions jour après jour des opportunités d'investissement, dans les domaines les plus divers.*

Depuis sa création, INOCAP agit au plus près des entrepreneurs, au cœur de l'économie des régions **Ile-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes et PACA**. Nos outils, et notre clientèle, nous les avons développés de manière à trouver et investir les pépites du tissu productif de ces régions, ces PME qui seront des champions de demain. Ces PME comportent toutefois une part de risque significatif et ne doivent pas être assimilées à des sociétés parfaitement établies sur leur marché. Très attentifs aux fondamentaux du projet d'entreprise, exigeants quant à la rigueur de la gouvernance, nous identifions jour après jour des opportunités d'investissement, dans les domaines les plus divers : **robotique industrielle de pointe, prototype virtuel, efficacité énergétique, textile technique intelligent, impression 3D, drones...** Ces exemples parmi d'autres vont inévitablement transformer notre vie de tous les jours, la vie de nos entreprises.

Tous ces acteurs dessinent une **nouvelle carte des régions de France**, qui repousse loin les frontières de notre économie. Engagés sur des marchés de niche, ils tentent d'en conquérir des parts très significatives, grâce à la forte valeur ajoutée de leurs produits. Par leur intermédiaire, ces régions gagnent en compétitivité, mais aussi en attractivité, pour le plus grand bénéfice de l'emploi – et des finances publiques. Sans toujours le vouloir, sans nécessairement en avoir conscience, ils sont les fers de lance d'une diplomatie économique encouragée en haut lieu.

Ces régions qui rayonnent, qui se développent, INOCAP s'est toujours soucié de les accompagner et de les soutenir. Il nous a fallu cultiver notre indépendance d'esprit et notre liberté de jugement, pour apprendre à voir sans a priori, avec sagesse et discernement, les atouts réels de nos entreprises, la performance de leurs équipes. Cette France à la pointe de son temps démontre que notre tissu productif se renouvelle, qu'il se modernise. D'aucuns y verront la preuve qu'une **Nouvelle France** est en train de s'éveiller, discrètement mais résolument. Ils auront raison.

Le FIP comporte un risque de perte en capital pendant une durée de blocage de 7 ans minimum.

*Le financement des PME industrielles en région améliore la productivité et la compétitivité de la France et participe de la création de l'usine du futur.*

## Le Fonds en 3 points



### *Secteur*

Tout secteur d'activité



### *Durée de blocage*

7 ans minimum, soit jusqu'au 31/12/2021 (pouvant aller jusqu'à 9 ans, soit jusqu'au 31/12/2023, sur décision de la Société de Gestion)



### *Gestion*

Principalement non cotée

## L'orientation de gestion

30%

Libre / Gestion orientée actions, obligations et monétaire

50%

PME non cotées

20%

PME cotées / Eurolist, Alternext



## Les avantages fiscaux

En contrepartie d'une durée de blocage de 7 à 9 ans, le FIP est un produit d'épargne bénéficiant d'un cadre fiscal particulièrement avantageux :



*Réduction d'impôt sur le revenu de 18% du montant investi*, (hors droits d'entrée) plafonné à :

- 2160 € pour un célibataire investissant 12 000 €
- 4320 € pour un couple marié investissant 24 000 €



*Exonération totale de l'impôt sur les plus-values*

(hors prélèvements sociaux).

Ces avantages résultent du caractère risqué de l'investissement dans des sociétés cotées sur des marchés caractérisés par une faible liquidité. **A noter** : la réduction d'impôt sur le revenu au titre des FIP est cumulable avec celle des FCPI.

# FIP NOUVELLEFRANCE

## Avertissement

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que son argent est bloqué pendant une durée de 7 ans minimum pouvant aller jusqu'à 9 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023 maximum (sauf cas de déblocage prévus dans le Règlement). Le fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique "profil de risque" du Règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle. Au 30 juin 2014, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FIP gérés par la Société de Gestion est la suivante :

FIP	Année de Création	Quota Titres éligibles	Pourcentage de l'actif investi en titres éligibles au 30/06/2014	Date d'atteinte de 50% du quota d'investissement en titres éligibles	Date d'atteinte de 100% du quota d'investissement en titres éligibles
INOCAP FIP 8.1	2008	70 %	72 %	31/08/2010	31/12/2010
INOCAP FIP 9.2	2009	70 %	71 %	31/08/2010	30/04/2011
INOCAP FIP 10.3	2010	90 %	95 %	31/08/2011	30/04/2012
INOCAP FIP 11.4	2011	80 %	81 %	31/08/2012	30/04/2013
FIP MADE IN FRANCE 2011	2011	60 %	67 %	28/02/2013	31/10/2013
FIP MADE IN FRANCE 2012	2012	60%	62 %	28/02/2014	31/10/2014

## Frais

Le taux de frais annuel moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du Fonds, y compris prorogations, telle qu'elle est prévue dans son règlement et le montant maximal des souscriptions initiales totales défini à l'article 1 de l'arrêté du 10 avril 2012. Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM. Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM.

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TAUX MAXIMAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	dont TFAM distributeur maximal
Droit d'entrée et de sortie	0,56 %	0,56 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,84 %	1,40 %
Frais de constitution	0,11 %	-
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, suivi et cession des participations	0,15 %	-
Frais de gestion indirects	0,01 %	-
<b>TOTAL</b>	<b>4,67 %</b>	<b>2,96 %</b>



**INOCAP**

40 rue la Boétie - 75008 Paris

T. +33 (0)1 45 64 05 80

F. +33 (0)1 45 64 05 52

—

[www.inocap.fr](http://www.inocap.fr)

## Souscription

- ① Souscription ouverte jusqu'au 31/12/2015
- ① Montant de la part (hors droits d'entrée) : 100 €
- ① Droits d'entrée : 5 % maximum
- ① Souscription minimum : 1 000 €
- ① Durée de blocage : 7 ans minimum, soit jusqu'au 31/12/2021 (pouvant aller jusqu'à 9 ans, soit le 31/12/2023)
- ① Société de Gestion : INOCAP SA
- ① Dépositaire : Société Générale
- ① Commissaire aux comptes : KPMG
- ① Agréé le 25/07/2014 – ISIN : FR0012034775

Banquier dépositaire



**SOCIETE GENERALE**  
Securities Services